



DELIBERATION : N° 2023/50

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Création de poste

Convocation du : 1^{er} juin 2023

Rapporteur : Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice :19

Le 7 juin 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération est publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 13 juin 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 13 juin 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (16) : CHARPENTIER Stéphane, GAILLARD David, DE MACEDO Karine, SFORZI Olivier, MENQUET Céline, GENSSLER Bernard, COTTIN Antoine, HAAS Nicole, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, BILBAUT Mathilde, GUERIN Sébastien, BEAUX Karine et GERVOT Christian.

Etaient absents excusés représentés (2) : FLAIG Béatrice donne pouvoir à DUMAS Mélissa, DARME Jean-Luc donne pouvoir à GERVOT Christian

Membre absent non représenté (1) : TECK Delphine

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de se mettre en adéquation avec la proposition du nouvel organigramme de la commune, soumis à l'avis du prochain CST (Comité social Territorial), il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet, filière Administrative.

Monsieur Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} juillet 2023

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché Territorial (Cat A) Ou Rédacteur (Cat B)	Responsable Administratif et Financier	35 h

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT Monsieur le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 7 juin 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire,

Stéphane CHARPENTIER

